



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 42

Présents : 28

Votants : 37

Date convocation : 6 avril 2023

Date d'affichage : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril,

**Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h30, s'est réuni à Luzarches, en séance publique
sous la présidence de Patrice Robin.**

Étaient présents : (28) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPEFELD, Sylvie LOMBARDI, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (9) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jacques ALATI, Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel ZEPPEFELD, Éric RICHARD donne pouvoir à Cyril DIARRA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN donne pouvoir à Valérie LECOMTE.

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BONTEMPS

N°2023/050	CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 ENTRE L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUMO ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
------------	---

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3 article 9-II-4.2 portant sur la compétence optionnelle « Action culturelle »,

Vu la convention de partenariat entre l'association les Amis du MuMo et la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, ci-jointe,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture en date du 13 mars 2023,

Considérant que le MuMo (Musée Mobile) est le premier musée itinérant et gratuit d'art contemporain pour les enfants. Depuis 2011, ce camion-musée est allé à la rencontre de 150 000 enfants à travers 7 pays d'Europe et d'Afrique. Depuis mai 2017 est mise en circulation une nouvelle version du Musée Mobile. Grâce à un espace d'exposition imaginé par la designer française Matali Crasset, ce camion-musée participe à la diffusion des œuvres des collections publiques.

En 2021, le Centre Pompidou et le MuMo (Musée Mobile) se sont associés, en collaboration avec la fondation Art Explora et le ministère de la Culture, pour mettre en circulation un nouveau camion-musée spécialement dédié à la présentation des œuvres de la collection du Musée national d'art moderne sur le territoire : le « MuMo x Centre Pompidou ».

Du 20 mars au 17 juin 2023, le MuMo x Centre Pompidou diffusera une exposition intitulée Musique ! Musique !, imaginée par le Centre Pompidou en ciblant prioritairement les zones rurales et périurbaines. Le MuMo x Centre Pompidou sillonnera le Val d'Oise pendant trois semaines avec le soutien du Conseil Départemental du Val d'Oise (à hauteur de 7 500€). Par conséquent, il intervient gratuitement auprès des communes (sauf frais afférents à l'accueil du camion-musée et de son équipe).

Identifiée avec ses partenaires, la Communauté de Communes a été contactée par le MuMo x Centre Pompidou pour l'accueillir du Lundi 24 au Vendredi 28 avril 2023, afin de proposer une expérience de l'art moderne et contemporain aux structures extrascolaires et aux habitants.

Le MuMo x Centre Pompidou et la Communauté de Communes s'associent donc pour l'organisation de l'étape du MuMo x Centre Pompidou à Montsoul du 24 au 25 avril 2023 puis à Viarmes du 26 au 28 avril 2023 sur une durée de 5 jours d'ouverture au public.

Pour le bon déroulement de l'événement, la commune assurera la prise en charge, en se reportant à la fiche technique "Accueillir le MuMo" en annexe :

- du stationnement du MuMo x Centre Pompidou et de la sécurisation d'un périmètre de 20 x 10m autour du camion-musée à l'aide de barrières Vauban (si cela apparaît comme nécessaire au vu d'une circulation de véhicules à proximité directe du lieu de stationnement – le cas échéant, seules 4 barrières Vauban seront nécessaires pour la signalétique extérieure –),
- du branchement électrique de jour comme de nuit du MuMo x Centre Pompidou (une prise monophasée de 32 ampères protégée en 16A et une prise triphasée de 32 ampères, rallonges fournies par la commune si nécessaire),
- de la fourniture de sanitaires et douche accessibles à l'équipe du MuMo x Centre Pompidou de jour comme de nuit (le conducteur dormant au camion),
- du nettoyage du MuMo x Centre Pompidou chaque jour,
- de la désinfection du mobilier intérieur du MuMo x Centre Pompidou (meuble central et assises) et de la loggia.

De son côté la Communauté de communes assurera la prise en charge :

- des déjeuners de l'équipe du MuMo x Centre Pompidou, soit 3 personnes, du Lundi 24 au Vendredi 28 avril, sur la base d'un remboursement des frais sur justificatif, à hauteur de 20 euros par personne et par jour.
- du dîner des deux médiateurs du Dimanche 23 au Jeudi 27 avril inclus, sur la base d'un remboursement de frais sur justificatif (restauration ou supermarché), à hauteur de 15 euros par personne et par jour.
- de l'hébergement des deux médiateurs du MuMo x Centre Pompidou (2 chambres séparées) du Dimanche 23 au Jeudi 27 avril inclus (5 nuitées), pris en charge directement par la Communauté de communes :
 - Nuit du 23/4/2023 et petits-déjeuners : Hôtel Kyriad Chantilly Sud - Luzarches – 54 rue de Paris 95270 Chaumontel
 - Nuits du 24/4/2023 au 27/4/2023 : Gîte Les Tilleuls – Place des Tilleuls 95270 Le Plessis-Luzarches. Les petits-déjeuners seront fournis par la Communauté de communes.
 - des repas et un //hébergement supplémentaire pourront être demandés pour un éventuel renfort de la part d'une personne de l'équipe coordination du MuMo x Centre Pompidou.

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature. Il s'achèvera de plein droit à l'issue de l'événement, objet de la présente convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat entre l'Association les Amis du MuMo et la C3PF et tout document nécessaire à l'organisation de l'étape du MuMo x Centre Pompidou, qui aura lieu à Montsoul du 24 au 25 avril 2023 puis à Viarmes du 26 au 28 avril 2023,

IMPUTE au budget principal de la C3PF, les dépenses liées aux frais d'hébergement et petits-déjeuners des deux médiateurs du MuMo x Centre Pompidou.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin